

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 08/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mars 2026**

OBJET : INDEMNITE DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Valérie CHAYLA, Urbain VIGIER, Jacques THIOT, Nicolas PERRET, Mme Lucile CHAIDRON, Mme Magali AUREL,

Etaient Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE propose

-de fixer l'indemnité du premier adjoint à 5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide:

-le versement d'une indemnité de 5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour monsieur PERRET Nicolas, 1^{er} adjoint

Fixe comme date de début de paiement pour les indemnités du maire et de l'adjoint le 21 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 21 mars 2026,

Le Maire

